

1952 – 2012
60 ANS
DE LA MAISON
DES ARTISTES

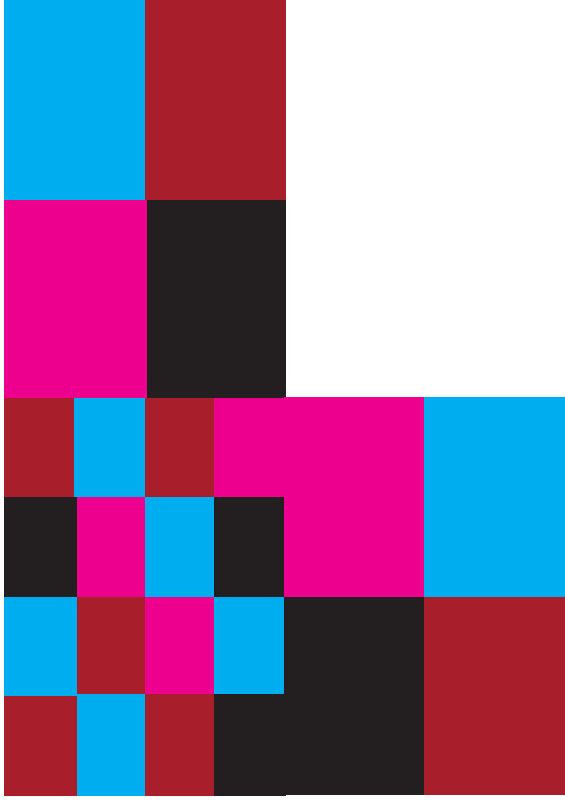


MANIFESTE
DES ARTS VISUELS

15

RENDICATIONS
POUR LES ARTS
GRAPHIQUES
ET PLASTIQUES





**SÉJOURNER, TRAVAILLER,
EXPOSER AILLEURS.
BNN**

Un outil (40/44 pages) pour l'artiste publié avec la MDA.
Tous les mois. + de 200 offres nationales et
internationales à artistes.

Découvrez-le, abonnez-vous (tarif spécial adhérent).
Plus d'informations sur www.lamaisondesartistes.fr/site

SOMMAIRE CONTENTS

PREFACE FOREWORD 2 / 3

LE MANIFESTE DES ARTS

VISUELS THE VISUAL ARTS

MANIFESTO 6 / 7

LES 15 REVENdicATIONS

THE 15 DEMANDS 10 / 11

L'OBJECTIF DE CE MANIFESTE

THE GOAL OF THIS MANIFESTO

46 / 47

LES MISSIONS DE LA MAISON

DES ARTISTES ITS MISSIONS 48 / 49

60 ANS D'HISTOIRE 60 YEARS OF

HISTORY 48 / 49

PREFACE

Le Manifeste : outil de la Force de l'Union

Il y a des conjonctions temporelles qui s'inscrivent, naturellement, dans des cycles historiques: Une crise économique majeure, expression des rééquilibres mondiaux qui font entrer brutalement dans le siècle, une élection présidentielle nationale, l'anniversaire des 60 ans de La Maison des Artistes qui ouvre sur un nouveau cycle, une renaissance, dans l'astrologie chinoise.

Depuis trente ans, exactement, nous assistons à une érosion systématique de la place des artistes et de leurs représentants dans les circuits de décision et les choix sur les politiques culturelles.

Voilà le constat partagé par la quasi totalité des artistes de France!

Durant les dix dernières années on a vu glisser, c'est assez symbolique, en investissant les grands lieux de prestige de l'art, les politiques culturelles presque exclusivement vers le « business-art » ou « financial-art ».

Il s'est produit une collusion scandaleuse entre l'art spéculatif globalisé et uniformisé et l'État culturel de notre démocratie.

La Maison des Artistes est bien dans son rôle et sa légitimité quand, lors de sa dernière assemblée générale sous la lumineuse coupole de Niemeyer, place du Colonel Fabien, à Paris elle a proposé aux artistes la rédaction d'un manifeste afin d'inscrire dans un temps historique, l'exaspération des artistes créateurs dont on sentait monter le cri, de toutes les régions de France.

En effet, il n'existe pas d'autres professions où l'export des gens de métier soit aussi méprisée alors qu'ils sont le centre de toute une filière culturelle et économique essentielle dans la vie de la République et de ses citoyens.

FOREWORD

The Manifesto: A tool for the force of Union

There are temporal conjunctions that fit naturally in historical cycles: A major economic crisis, expression of global rebalancing that bring sharply in the century, a national presidential election, the anniversary of 60 years in La Maison des Artistes, which opens on a new cycle, a renaissance in Chinese astrology.

For thirty years, exactly, we are witnessing a systematic erosion of the place of artists and their representatives in the decision circuits and choices on cultural policies.

This is the view shared by almost all artists in France!

During the last decade there has been constant evolution, it's pretty symbolic, in investing large prestigious places in the art, cultural policies almost exclusively to the "business-art" or "financial-art".

It has been a scandalous collusion between the speculative art standardized and the cultural state of our democracy.

La Maison des Artistes is indeed, in its role and legitimacy when, at its last general assembly, in the light of the Niemeyer dome, Place du Colonel Fabien, Paris; it proposed to all artists the writing of a manifesto to express in a historical time, the exasperation of visual artists whose everybody could feel the cry, from all regions of France.

Indeed, there is no other profession where the expertise of professionals is as despised though they are the center of an entire sector in key cultural and economic life of the Republic and its citizens.

Les pouvoirs publics depuis trente ans ont, sans conteste, failli à leur mission d'encouragement et de développement de la diversité de la création et des créateurs de France.

La Maison des Artistes avec son bureau élu, ses personnels, et tous les artistes volontaires, travaille sans relâche, à rassembler, à organiser l'union des artistes professionnels. Ce travail quotidien, poursuivant celui des générations précédentes, lui a donné une crédibilité et une visibilité dans le paysage des arts visuels qui va lui permettre de faire avancer les revendications des artistes, exprimées dans le Manifeste.

Ce Manifeste des arts plastiques et visuels, est bien la synthèse des contributions des artistes qui ont été nombreux à participer à la consultation nationale que nous avons lancée.

Les femmes et les hommes politiques de France doivent respecter ce constat et rendre dans tous les organismes de décisions démocratiques, l'expertise aux professionnels afin qu'ils puissent prendre en compte l'expression de toutes les diversités.

L'espoir pour l'art et les artistes de France est bien là, au sein de La Maison des Artistes, qui concentre son action pour recouvrer la liberté de toutes les diversités et l'enthousiasme de la création artistique. Tous ensemble nous voulons travailler à mettre en oeuvre cette liberté, mais il faudra l'arracher aux pouvoirs publics qui depuis un demi siècle se sont fossilisés dans le conformisme de leurs certitudes.

Des nouveaux mécanismes sont à inventer avec une Union des artistes de France, forte, pour changer les politiques culturelles, dès maintenant!

Rémy Aron
Président de La Maison des Artistes

Mars 2012

For thirty years, Public Authorities did fail absolutely in their mission to encourage diversity of establishment and development of creation in France.

Everybody in La Maison des Artistes – elected board, staff and all volunteers artists – is working hard to gather and build the Union of professional artists. This daily work, pursued from generation to generation, gives it a credibility and visibility in the Visual Arts sector. Thanks to that, La Maison des Artistes is able to bring the claims of artists in this manifesto.

This Manifesto for visual arts, is the synthesis of contributions of artists who were numerous to participate in the national consultation that we launched.

Political women and men, have to respect this assessment and give back to artists in all places of decisions, the democratic, professional expertise. This is the only way to preserve our diversity.

Hope for art and artists of France is there, within La Maison des Artistes, which focuses its action to recover freedom of diversity and enthusiasm to create. Together we want to implement this freedom, but we will have to get it from the hands of public authorities which for half a century has become fossilized in conformism.

We have now to invent new mechanisms thanks to La Maison des Artistes, in order to change cultural policies.
Right now!

Remy Aron
Chairman of La Maison des Artistes

March 2012

LE MANIFESTE DES ARTS VISUELS

Ce Manifeste est la synthèse des propositions recueillies par une consultation organisée par La Maison des Artistes auprès de ses 17000 adhérents répartis sur l'ensemble du territoire, représentant la diversité des expressions et des générations, des avant-gardes aux expressions les plus « classiques ».

Le Manifeste des arts visuels entend bénéficier d'une double opportunité :

Celle de l'anniversaire de La Maison des Artistes, association agréée par l'État, statutairement en charge de la Sécurité Sociale des artistes auteurs des arts visuels graphiques et plastiques, qui fête ses 60 ans et profite de son potentiel fédérateur des diversités pour porter la voix des artistes professionnels qu'elle représente. Ils viennent par le biais du présent Manifeste relancer le débat, présenter des propositions, exiger des actions significatives pour qu'une grande majorité d'entre eux ne soient plus « laissés pour compte » des politiques culturelles.

Celle des élections présidentielle et législative, qui fait que les candidats et les diverses formations politiques sont dans une période que l'on espère plus favorable à leur écoute de la parole des artistes.

L'indifférence flagrante des pouvoirs publics

Les artistes, dans leur large majorité se sentent, depuis une vingtaine d'années, de plus en plus ignorés, discrédités et souffrent de cette situation.

Grands absents des politiques publiques et donc de la vie de la cité, ils sont tenus à l'écart par une administration de la culture, qui ignore la diversité de la création pour n'avoir d'attention

THE VISUAL ARTS MANIFESTO

This Manifesto is the synthesis of proposals which were collected among the 17000 members of La Maison des Artistes that are living and working in France, representing the diversity of artistic expressions and generations, from « avant-garde » to the most « classic » expressions.

This visual arts Manifesto is triggered by a double opportunity :

The 60th anniversary of the foundation of La Maison des Artistes, in charge of the Social Security of authors-artists in the field of visual arts. This 60th anniversary is the occasion to take advantage of our diversity and carry the voice of the professional artists that it represents. These artists through this Manifesto, reopen the debate, present proposals, and demand significant actions so that a large number of them be never again « left behind » cultural politics.

The second opportunity is the one of french presidential and legislative elections, so that artists hope that candidates and their political parties are in a more receptive period to listen to artists voices.

The blatant disregard of public authorities

Visual artists, in their large majority, have felted, for the past twenty years, increasingly ignored, discredited, and suffer from this situation.

Notably absent from public policy and therefore from the life of the city, they are kept away by public cultural authorities, which ignore creation diversity, in order to have eyes only for a small number of artists in line to what must be called a "State aesthetic", caught in an array of excessive communications and dominated by the great speculative business market.

que pour une minorité d'artistes conforme à ce qu'il faut appeler « une esthétique d'État » du moment, prise dans une logique de communication à outrance et dominée par celle du grand marché spéculatif.

C'est un fait que le paysage artistique officiel actuel (Ministère de la Culture, Dracs, Fracs) ne privilégie qu'un petit nombre d'artistes au détriment d'une majorité pourtant extrêmement riche et diverse, et au détriment aussi d'un public dont on restreint et dénie la liberté de choix.

Relancer le combat collectif

Toutes les avancées professionnelles pour les artistes ont historiquement été obtenues par des prises de conscience et des luttes collectives.

Il s'agit donc bien aujourd'hui encore de « relancer » un mouvement d'ensemble qui a existé dans les années 80 avec le Rapport Troche, qui s'appuyait sur un principe de co-gestion permanente des politiques culturelles avec les artistes, mais qui n'a jamais été appliqué.

Pire, son souvenir a fini par s'évaporer, aussi bien chez les institutionnels que chez les artistes eux-mêmes. Fruit d'une revendication concertée, ces mesures avaient déjà dans le contexte une raison d'être... qu'elles ont malheureusement encore plus aujourd'hui !

Le rempliment de l'appareil institutionnel sur lui-même bloque la reconnaissance de la diversité de l'offre artistique et l'écoute de tous les artistes auteurs professionnels par l'intermédiaire de leurs structures représentatives. Il est donc urgent que l'État admette la nécessité de réformes structurelles pour permettre dans ses missions l'élargissement du regard administratif et la fin d'une ségrégation esthétique.

Pour TOUS les artistes des arts graphiques et plastiques, Pour que TOUTE la diversité de la création artistique soit soutenue et reconnue, les pouvoirs publics doivent ...

It is a fact that the current legal landscape art (Ministry of Culture, Dracs, Fracs) does favor a small number of artists "in line" at the expense of a large number, yet extremely rich and diverse, and also at the expense of the public which restricts and denies freedom of choice.

Let's revive collective struggles

Every progress for professional artists have historically been obtained through awakenings and collective struggles.

It is therefore, even today, necessary to revive a movement that existed in the 80s with the "Rapport Troche", which proposed a shared management of cultural policies with artists, but that has never been applied.

Worse, his memory has eventually disappear, among both institutions and among artists themselves. Results of concerted claims, these measures were already so important in the context. Unfortunately they are even more now!

The folding on itself of the institutional machinery prevents the recognition of the diversity of artistic expressions and to listen to all the professional artists authors of visual arts through their representative organizations. It is therefore urgent that the government recognizes the need for structural reforms to allow considering all aesthetic trends and the end of administrative segregation.

For ALL the artists of visual arts authors: so that ALL the diversity of artistic creation be supported and recognized Public Authorities and Government need to...

1

REPLACER L'ARTISTE AU COEUR DE L'EXPERTISE

C'est un fait, les artistes auteurs sont les seuls professionnels à être quasi exclus de l'expertise qui naturellement les concerne. Déterminée par l'institution d'une part et par le marché d'autre part, cette fonction est aujourd'hui amputée du regard de l'ensemble des professionnels.

Nous exigeons que les artistes auteurs soient représentés au tiers, à égalité avec l'État et le marché dans toutes les instances et commissions d'évaluation et d'expertise à tous les niveaux. Nous exigeons que la réalité de la représentativité des structures professionnelles d'artistes auteurs et de leurs représentants soit considérée dans les commissions statutaires, dans les commissions publiques, dans les débats, dans les groupes de réflexion installés par l'État.

Ainsi, La Maison des Artistes doit être reconnue par les pouvoirs publics à la hauteur de ce qu'elle est, c'est-à-dire le plus grand lieu de représentation professionnelle garante de la diversité des pratiques et des esthétiques, et, par conséquent être naturellement consultée pour les décisions concernées.

1

REPLACE THE ARTIST IN THE HEART OF EXPERTISE

It is a fact, the artist-authors are the only professionals to be virtually excluded from the expertise that naturally affect them. Held by the institution on the one hand and the market on the other hand, this expertise is now amputated of the opinions of professionals.

We demand that the artists are to be represented equally with the "institution" and the "market" in all instances and evaluation committees at all levels.

We demand that the reality of the professional organizations of artists and their representatives to be considered in the statutory committees, public commissioning, debates, and consulting teams installed by the government.

Thus, La Maison des Artistes is to be recognized by the government to what it is, the largest place of professional representation guaranteeing the diversity of practices and aesthetic, and therefore be naturally consulted for relevant decisions

2

RÉHABILITER LA TRANSMISSION DES SAVOIRS ET DES PRATIQUES ARTISTIQUES

Les relations des artistes avec leur public sont indispensables et nécessitent de réelles remises en question :

L'enseignement de l'Histoire de l'Art doit être introduit à tout niveau de la scolarité. Jamais des initiatives individuelles ne remplaceront l'absence de directives dans les programmes et les moyens de sa mise en oeuvre.

Comment découvrir et appréhender le domaine des arts sans y être préparé dès le plus jeune âge ?

Mise en place en 2011, l'obligation pour les professeurs de collège d'enseigner l'Histoire de l'Art doit être recadrée. Pour être efficaces, les cours doivent être assurés par des professeurs d'Histoire de l'Art ou d'Arts Plastiques dont la formation sera à adapter et certainement pas par les professeurs de Français.

Dans les collèges et les lycées, les cours d'Arts Plastiques n'abordent que succinctement les pratiques de base. La réintroduction des fondamentaux des pratiques dans les programmes du collège et du supérieur serait un acte déterminant pour la reconstruction d'une culture artistique partagée.

2

REHABILITATE TRANSFERS OF KNOWLEDGE AND ARTISTIC PRACTICES

Relationship of artists with their public are essential and require real questioning :

Teaching of art history should be introduced at any level of education. Individual initiatives do not replace the lack of guidance in the programs and resources of its implementation.

How to discover and understand arts without being prepared from the earliest years?

Established recently, the obligation for secondary school teachers to teach art history should be re/framed. To be efficient, lessons should be given by teachers of Art History and Visual Arts whose training is to be adapted and certainly not by French teachers.

In middle and high schools, lessons in Visual Arts address only briefly the basic practices. Reintroduction of fundamental practices in the high-school programs and higher education will be a decisive act for the reconstruction of a shared artistic culture.

Art workshops should also be systematically reintroduced into these programs.

Les ateliers artistiques doivent également être systématiquement réintroduits dans ces enseignements.

Si les professeurs d'Arts Plastiques peuvent communiquer facilement des savoir-faire spécifiques, seuls les artistes impliqués dans une oeuvre peuvent faire partager un processus de création lié à une démarche identifiable.

Le choix des artistes intervenants doit absolument être diversifié et ne pas relever de l'unique choix de l'Institution. Cette réalité pousse de nombreux artistes auteurs ainsi que de nombreux enseignants à renoncer à impliquer et postuler pour tout projet artistique pédagogique (classe à PAC, ateliers résidences...). Privé d'une approche ouverte sur la multiplicité des langages plastiques de la création contemporaine, le public scolarisé est orienté vers une culture artistique uniformisée.

Le processus d'attribution de ces interventions doit intégrer l'Institution à égalité avec des représentants des artistes et du corps enseignant, afin que seules les qualités professionnelles et l'implication de l'artiste soient prises en compte.

Les Écoles des Beaux-Arts, qui devraient ouvrir les élèves à la grande diversité des expressions et des pratiques, se cantonnent à quelques unes, trop souvent celles soutenues par l'État. Certaines pratiques risquent de disparaître, alors qu'elles sont toujours susceptibles de répondre aux sensibilités actuelles. A problème identique, solution identique : comme pour le secondaire, une réintroduction de la diversité des pratiques et des savoir-faire est requise. Le langage plastique demeure, les artistes doivent continuer à le maîtriser.

Les enseignants des Écoles d'Art, souvent artistes eux-mêmes, doivent être sélectionnés sur des pratiques et des approches supprimant uniformité et formatage pour atteindre une vraie diversité et une liberté d'expression.

While teachers of Fine Arts can easily communicate specific skills, only the artists involved in a work can share a creative process related to an identifiable approach.

The choice of involved artists should definitely be diversified and not be the choice of the Institution. This situation leads many artists as well as authors and many teachers to give up their involvement and stop applying for any art project teaching (class, residency workshops ...). Deprived of diversity of artistic contemporary creation, the public is facing a totalitarian artistic culture.

The allocation process of these interventions must incorporate the institution on par with representatives of artists and teachers, so that only the professional qualities and involvement of the artist are taken into account.

Fine Arts Colleges, which should open students to the wide variety of expressions and practices, are confined to a few, too often those supported by the public authorities. Some practices may disappear, while they are still likely to respond to current sensibilities. At the same problem, same solution: as for high-schools, reintroduction and the diversity of practice and expertise is required. The visual language remains, artists must continue to control it.

Teachers of of Art Schools often artists themselves, must be selected on practices and approaches deleting and formatting consistency to achieve true diversity and freedom of expression.

3

REDONNER UNE VISIBILITÉ AUX ARTISTES DANS LEUR DIVERSITÉ

Aujourd'hui, bien au delà des galeries, les artistes auteurs présentent leurs créations dans les lieux les plus divers, du salon traditionnel ou des foires d'art contemporain à l'espace le plus éphémère et underground qui tous, sont des outils de découverte et de reconnaissance majeurs pour des milliers d'entre-nous.

Il est injuste et scandaleux que ces lieux de présentation et leurs acteurs soient majoritairement autant méprisés et aussi peu soutenus par les Pouvoirs Publics.

C'est le rôle de l'État de subventionner des lieux de visibilité professionnelle suivant toutes les pratiques et toutes les esthétiques et non aux artistes d'assumer tout ou partie des frais d'exposition.

Les grandes manifestations d'artistes (nationales ou régionales) doivent être soutenues afin d'être accessibles au plus grand nombre.

Nous exigeons que l'État en finisse avec ce système oligarchique qui utilise démesurément des fonds publics pour des grandes opérations de pure communication ne bénéficiant qu'à quelques artistes.

3

GIVING BACK VISIBILITY TO THE ARTISTS

Today well beyond galleries networks, artists-authors present their creations in the most diverse places from the traditional "Salon" to temporary art fairs and underground places that are more ephemeral but all are tools for discovery and major recognition for thousands of us.

It is unfair and outrageous that these venues and their actors are mostly despised as much and as little supported by Public Authorities.

It is the role of the government to subsidize places of professional visibility, giving place to all practices and all the aesthetic trends and not to artists to bear the most of the exhibition cost.

Major exhibitions of artists works (national or regional) should be supported and promoted, to be accessible to as many people.

We demand that the state would do away with this oligarchic system that uses public funds to disproportionately large pure communication operations benefiting only a few artists.

Nous attendons que soient rétablis des financements équitables, équilibrés et rigoureux au profit du plus grand nombre de manifestations dans la diversité.

Le décideur public a une responsabilité immédiate et historique : celle de faire – sans concession – se rencontrer la réalité de la création d'une époque en établissant des passerelles avec le plus large public.

Car dans cet éventail de l'offre, il y a des démarches, des langages d'accès moins difficiles que d'autres, des esthétiques de sensibilités diverses dans lesquelles le public peut se retrouver et véritablement participer au débat. Sans une culture artistique partagée, pas de marché pour l'Art, pas d'Art et pas d'artistes.

La valeur produite par l'Art doit s'inscrire dans un ordre économique, doit concerner la société dans son ensemble. Si l'intérêt pour la création plastique s'ancre dans la culture des Français et que l'achat d'oeuvres devient une pratique courante, l'Art n'apparaîtra plus comme une dépense futile.

We expect that funding should be restored, fair, balanced and rigorous in favor of more events in diversity.

The policy maker has an immediate and historical responsibility: bring – without compromise – together the reality of the creation of an era by building bridges with the wider public.

In this range of art diversity, there are approaches, languages less difficult than others, and various aesthetic sensibilities in which the public can come together and truly participate in the debate.

Without a shared artistic culture no market for art, no art, no artists. The value produced by the Art should be part of an economic order and must involve society as a whole. If interest in the visual arts becomes rooted in the french culture and the purchase of art works becomes a common practice, Art will no longer appear as a futile expenditure.

4

FAIRE RESPECTER LES OBLIGATIONS SOCIALES ET FISCALES

L'état doit prendre les mesures nécessaires pour faire respecter les obligations sociales et fiscales des artistes des arts visuels graphiques et plastiques, et de leurs diffuseurs. Pour mettre fin notamment à la « concurrence déloyale », qui casse le marché professionnel.

Il est inadmissible que des expositions-ventes s'organisent au mépris des obligations déclaratives, cautionnant ainsi l'exercice dissimulé d'actes de commerce.

Les artistes auteurs et La Maison des Artistes exigent sans plus attendre une véritable action des pouvoirs publics pour faire respecter les règles sociales et fiscales, par la mise en place de contrôles Urssaf et par une meilleure information des Centres des impôts.

Il n'est pas du ressort de La Maison des Artistes de faire ce travail de contrôle.

Pourtant, depuis des années, pour pallier l'inaction des pouvoirs publics en ce domaine, le siège social de La Maison des Artistes a pris l'initiative de campagnes d'information répétées et continues auprès des artistes, des diffuseurs et de tous les organismes en relation avec les artistes auteurs et ce, sans aucune aide ni subvention publique.

Aujourd'hui, une campagne officielle d'information en ce sens s'impose – en externe, auprès des artistes, des collectivités locales et territoriales, des structures formatrices (Écoles d'Art, Centres de formation) des structures publiques et privées – en interne auprès des structures de gestion et de contrôle (URSSAF, Centre des impôts, CAF...)

4

ENFORCE FISCAL AND SOCIAL OBLIGATIONS

'The public authorities must take steps to enforce the social and fiscal obligations of visual artists and their distributors/presenters. To put an end to the „unfair competition“, which breaks the professional market.

It is unacceptable that sales exhibitions are organized, by private and public authorities, in violation of the laws, thus supporting the exercise of hidden commercial acts.

Artists authors and La Maison des Artistes demand without further delay a real government action to enforce the social and fiscal rules, by the introduction of controls and better information of fiscal authorities.

It is not the responsibility of La Maison des Artistes to do this work. Yet for years, to compensate for the lack of government action in this area, the headquarters of La Maison des Artistes has initiated repeated and continued information campaigns and continued with artists, broadcasters and all organizations in connection with the artists and authors, without any help or public subsidy.

Today, an official information campaign is needed in two directions – externally, with artists, local and territorial education structures (Art Schools, training centers) either public or private – internally to management structures and controls of Social Security, Tax Centers,...

5

CRÉER UN DISPOSITIF D'INCITATION FISCALE

Pour redynamiser et développer le marché intérieur français, pour élargir le choix de la diversité esthétique, pour faire régresser la pratique des artistes et des diffuseurs non déclarés, nous exigeons de l'État la création d'un système raisonnable d'incitation fiscale à l'achat d'œuvres d'artistes vivants par les particuliers.

Seuls les artistes et les diffuseurs déclarés légalement auprès de La Maison des Artistes et de l'administration fiscale seraient éligibles à cette mesure d'incitation fiscale.

Ceci induirait une meilleure lisibilité du marché de l'art et en particulier l'augmentation des cotisations sociales perçues, de l'impôt et de la TVA sur les ventes réalisées. Le tout sans perte financière pour l'État grâce au cercle économique vertueux qui se mettra naturellement en place.

5

CREATE A TAX INCENTIVE SCHEME

To revive and develop French Contemporary Art domestic market, to expand the choice of aesthetic diversity, to roll back the practice of artists and distributors unreported, we require the State to create a reasonable system of tax incentives to purchase of works of living artists by individuals.

Only artists and galleries, organizers declared legally at La Maison des Artistes and tax authorities would be eligible for this tax incentive.

This would lead to a better readability of the art market and in particular the increase in taxes collected, VAT on sales. All without financial loss to the state budget through a virtuous economic circle which will naturally emerge in place.

6

FAIRE APPLIQUER LES RÉMUNÉRATIONS DUES AUX ARTISTES

Alors qu'ils sont réglementés par des lois précises, les droits d'auteurs sont trop souvent méprisés et bafoués. Demander à l'artiste auteur la cession partielle ou totale des droits de reproduction de son œuvre et/ou d'exploitation est devenu pratique courante. Ceci n'est pas acceptable et porte atteinte à la valeur du travail de l'artiste-auteur.

Le droit de présentation publique doit être respecté. L'État doit exiger des collectivités locales et territoriales que cette juste rémunération soit versée à l'artiste qui contribue à leur rayonnement culturel. Tout travail d'étude pour une commande de projet artistique doit être rémunéré, notamment pour les artistes graphistes. Même si le projet n'est pas retenu, c'est une reconnaissance de la première phase de création.

Toute intervention de valorisation des territoires par des artistes doit être rémunérée.

6

ENFORCE COMPENSATIONS OWED TO ARTISTS

While they are regulated by precise laws, copyrights are too often despised and abused. To ask the artists full or partial cession of copyright of his work and / or future revenue has become common practice. This is unacceptable and undermines the value of the work of the artist-author.

The right of public "presentation" should be respected. The government should require local authorities, and TV networks, that just compensation be paid to the artist who contributes to the culture. All survey and preparatory work for an art project, should be paid, especially for graphic artists who are often stolen their ideas without any compensation. Although the project is not selected, it is a recognition of the first phase of creation.

Any artist intervention that is put in place in a town, district, etc should be compensated.

7

REVOIR LE FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS DU 1% ARTISTIQUE

Le 1% artistique doit systématiquement être intégré dans les projets de construction publique en s'adressant à des artistes auteurs professionnels des arts visuels graphiques et plastiques. Le choix des bénéficiaires doit faire l'objet de décisions collégiales assurées par une commission tournante dans laquelle siègeraient avec l'institution, les associations et organisations professionnelles représentatives des artistes, des diffuseurs, des médiateurs, des collectionneurs et tout représentant légitime de la diversité de la création actuelle.

A ce jour, même si les choix sont évidemment faits dans un cadre légal, la grande majorité des membres des commissions viennent de l'institution et les « personnalités qualifiées » choisies par la DRAC ou par les maîtres d'ouvrage sont souvent issus du para-institutionnel, donc dans la même mouvance.

Le choix des commissions du 1% artistique doit porter sur des critères objectifs de qualité, de pertinence du projet, de faisabilité et de pérennité. C'est la réponse apportée par le créateur qui doit être avant tout appréciée et éventuellement choisie, et non pas le nom de l'artiste, son âge, sa place dans le marché de l'art et son positionnement par rapport aux lieux institutionnels ou assimilés.

Aujourd'hui, de nombreux artistes impliqués dans « l'œuvre publique » renoncent à concourir, particulièrement pour les projets dotés des enveloppes budgétaires les plus importantes.

7

REVIEW THE OPERATION OF 1% ARTISTIC COMMISSIONS

'The artistic „1%“ must be systematically integrated into public construction projects by requesting proposals from visual artists-authors. The selection of proposals should be ensured by making collective choice in committees where would sit equally the institution, professional organizations representing artists, and the market (broadcasters, mediators, collectors) and all legitimate representative of the diversity of current creation.

To date, even if the choices are obviously made in a legal framework, the vast majority of commission members come from the institution and the „qualified persons“ chosen by the very same institution or building owners are often from the para-institutional, world so in the same state aesthetic trend.

The choice of artistic committees must be on objective criteria of quality, project relevance, feasibility and sustainability. Primary criteria are the quality and relevance of the proposal itself from the artist-author to be appreciated and eventually chosen, and not the artist's name, age, place in the art market and its position in relation to institutions.

Today, many artists involved in „public work“ give up the competition, especially for projects with the most important budgets.

8

DÉVELOPPER LE CHAMP DU MÉCÉNAT

Le mécénat d'entreprise a besoin d'être redynamisé.

Les entreprises désireuses d'investir dans l'art se tournent vers ce qui est le plus visible, c'est-à-dire vers l'oeuvre des artistes fléchés par les réseaux institutionnels.

Les entreprises s'engageant dans le mécénat doivent bénéficier d'une véritable liberté de choix par une large information et avoir accès à un fichier exhaustif des artistes présents sur leur territoire. L'institution doit assumer ce recensement, en particulier par les DRAC en dialogue avec les structures représentatives dans chaque région et en collaboration avec La Maison des Artistes, garante de la diversité.

De plus, la Loi mécénat, revue en 2003, constitue une véritable avancée (déduction de 0,5% du CA) mais les efforts aujourd'hui doivent être poursuivis en direction des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et Très Petites Entreprises (TPE).

L'adaptation des modalités de déduction fiscale à leur chiffre d'affaire et à leur réalité économique leur permettrait d'accéder plus facilement au dispositif Mécénat.

8

DEVELOP THE FIELD OF CORPORATE SPONSORING

The corporate sponsoring needs to be revitalized.

Companies interested in investing in art turn to what is most visible, that is to say towards the work of artists that are closed to institutional networks.

Businesses engaged in corporate philanthropy should enjoy true freedom of choice by being able to access extensive information and a comprehensive list of the artists on their territory. The Institution must make this inventory, particularly in dialogue with representative structures in each region and in collaboration with La Maison des Artistes, the guarantor of diversity.

In addition, the law for private and corporate sponsoring, revised in 2003, is a major achievement (less than 0.5% of sales) but efforts must now be pursued now towards the Small, Medium and Very Small Enterprises.

Deduction methods from turnover should be adapted taking into account their economic basics in order to allow them easier access to corporate sponsoring.

9

REPENSER LA POLITIQUE PUBLIQUE DES ATELIERS D'ARTISTES

L'artiste auteur a besoin d'un lieu de travail et d'un lieu de vie adaptés à son activité de créateur, c'est la raison d'exister des ateliers-logements.

Créer un bail spécifique pour les ateliers-logements

Aujourd'hui, l'artiste a le choix entre souscrire un bail commercial qui ne concerne que son activité professionnelle ou passer par le circuit des logements sociaux dont l'attribution repose sur des critères de minima sociaux et non sur la particularité de son activité professionnelle.

Quant au parc privé, il impose souvent des conditions inaccessibles pour la majorité des artistes.

La création d'un véritable bail d'atelier-logement est indispensable pour allier lieu de vie et lieu de travail, constituer une offre adaptée aux artistes et faciliter le contrôle des abus.

Clarifier le système de gestion locative et le mode d'attribution

En interne des organismes de gestion existants, la création d'un système de gestion locative dédié aux ateliers et ateliers-logements est impérative. Malgré l'existence de commissions, le procédé d'attribution conserve une certaine opacité qui empêche les artistes demandeurs d'avoir une information précise de l'état du parc disponible.

9

RETHINKING THE POLICY OF PUBLIC ARTIST STUDIOS

The artist author needs a workplace and a place to live adapted to his work is the reason for having studio-living places in housing projects.

Create a specific lease for housing/studios

Today, the artist has the choice of sign a commercial lease that applies only to businesses or going through the circuit of social housing allocation which is based on minimum revenue and social criteria and not on the specificity of his profession.

As for the private studio stock, it often imposes conditions which are inaccessible for most artists.

The creation of a real lease covering housing and studio needs is essential to combine living space and workplace, and could constitute an offer tailored to the artists and help control abuse.

Clarify the rental management system and award process

In existing rental management organizations the creation of a rental management dedicated to studio and housing/studios is imperative. Despite the existence of allocation committees, the award process retains some opacity that prevents artists seeking a studio to be aware of the available studio stock.

Des ayants-droit conservent le bénéfice de ces lieux qui devraient être réservés aux artistes auteurs en exercice par manque de proposition de solutions de relogement. Des lieux de stockage abordables doivent être mis en place à leur intention.

De même, des locataires non artistes occupent indûment ces lieux au détriment des artistes auteurs en activité. Nous exigeons qu'ils libèrent impérativement ces espaces de vie et de travail.

Nous exigeons une présence significative de représentants d'artistes dans les commissions d'attribution.

Construire des ateliers-logements adaptés

Au-delà du développement du parc, il est également nécessaire de réfléchir à un véritable programme de construction d'ateliers et d'ateliers-logements en adéquation avec la réalité de l'exercice professionnel et en concertation avec les représentants d'artistes.

The lack of alternative accommodation makes right holders (after the death of the artist) retain the benefit of those places that should be reserved for practicing artists authors. Affordable storage locations must be established for them.

Similarly, tenants non-artists unduly occupy these places (sometimes highly sought) artists at the expense of artists active authors. We demand that they liberate these essential areas of life and work.

We require a significant presence of representatives of artists in the studio award committees.

Develop housing studios construction programs

Beyond the development of the studio park, it is also necessary to think about building locally real programs of studios and housing/studio units in line with the reality of professional practices and in consultation with regional representatives of artists.

10

ÉTENDRE LES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS ACCESSOIRES AUX ASSUJETTIS

Les sources de revenus d'un artiste-auteur ne concernent plus aujourd'hui seulement la vente d'œuvres ou les droits d'auteur. Car, soit par choix, soit pour compléter leurs revenus, nombre d'artistes exercent une ou des activités annexes directement liées à leur activité principale (ateliers, interventions, co-réalisations d'œuvres, etc.).

Si la nouvelle circulaire sur les activités accessoires (DSS/5B/2011/62 du 16 février 2011) permet aux artistes affiliés à La Maison des Artistes de bénéficier de certaines avancées, elle continue d'exclure les assujettis, ce qui est inacceptable et aberrant.

Les assujettis sont doublement pénalisés : non seulement ils ne peuvent pas intégrer les revenus issus de leurs activités accessoires qui permettrait à certains d'entre eux d'accéder au seuil d'affiliation et, par conséquent à l'ouverture de leur droits sociaux auprès de La Maison des Artistes.

Il est urgent et indispensable de revoir cette circulaire et de l'étendre aux assujettis.

10

REWORK TAX DEDUCTIONS FOR SECONDARY ACTIVITIES

Income sources for artist-author today, consists of the sale of works or copyrights and other secondary activities. For, whether by choice, either to supplement their income, a number of artists are engaged in related activities directly related to their main activities (training sessions in studio, performances, co-productions of works, etc.).

Recently the government has excluded some professional artists from the subject, which is unacceptable.

Taxable persons are punished twice: they not only contribute to the plan under the same conditions as other members of La Maison des Artistes but they can not integrate their income from secondary activities that would allow increasing participation to Social Security cover.

11

FACILITER LA MOBILITÉ DES ARTISTES ET DES OEUVRES

Une politique de mobilité des artistes doit être mise en place, particulièrement, en direction de ceux qui exposent à l'étranger ou qui ne résident pas en France métropolitaine.

Même s'il existe avec certains pays de l'Union Européenne des accords et des dispositions sur le séjour des artistes auteurs français, l'absence de visa de travail vraiment adapté aux artistes plasticiens accentue leurs difficultés de mobilité.

La création d'un tel document reconnu à l'international pour les artistes-auteurs des arts visuels (tel qu'il existe pour les intermittents du spectacle) leur faciliterait l'accès aux offres d'exposition, de résidence et appels à projet à l'étranger.

De même, les formalités douanières et administratives de transport des oeuvres à l'étranger sont très lourdes et coûteuses. Simplifier le déplacement des artistes et assouplir les formalités de transport des oeuvres les inciteraient à s'exporter et participeraient ainsi au rayonnement de la France à l'étranger.

11

FACILITATE ARTISTS AND WORKS MOBILITY STATUS

A mobility policy for artists should be implemented, particularly towards those who exhibit abroad or who do not reside in France.

Although there are some countries within the European Union with agreements and provisions on the residence of French artists and authors, there is no working visa really suited to visual artists.

The creation of such a International document for the artists-authors of visual arts (this exists for the entertainment and performing arts) would facilitate access to job exposure, residence and calls for project abroad.

Similarly, customs and administrative transport works abroad are very heavy and expensive. Simplification of the movement of artists and easing transport formalities for works would encourage them to go abroad and increase influence of France abroad

12

RENFORCER LES DROITS SOCIAUX DES ARTISTES

Alors que les accidents du travail et la maladie professionnelle sont prévus par le régime général de sécurité sociale des salariés auquel les artistes sont rattachés, ces derniers ne peuvent prétendre à ces prestations.

Des négociations avec nos partenaires institutionnels doivent être engagées en tenant compte de la réalité des revenus des artistes-auteurs et le risque d'une augmentation trop importante du taux de cotisations de sécurité sociale.

En parallèle, nous exigeons que les organismes sociaux, les collectivités publiques et les structures d'insertion prennent en compte la spécificité du « statut » des artistes auteurs d'œuvres graphiques et plastiques pour le calcul et l'attribution des aides et allocations sociales (RSA, API, ASS, ARE...).

12

REINFORCE SOCIAL RIGHTS

While working place accidents and illnesses coverage are provided by social security of employees to which they are bound, artists can not claim such benefits.

Negotiations with our institutional partners must incurred, taking into account the reality of artists' incomes.

In parallel, we require that social agencies, public authorities and integration structures take into account the specificity of „status“ of artists for the calculation and allocation of aid and social benefits.

13

VEILLER À LA TRANSPARENCE ET À L'ÉQUITÉ DU SYSTÈME D'ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS PUBLIQUES ET DES MARCHÉS PUB- LICS D'ACHATS D'OEUVRES D'ART.

Toutes les aides publiques allouées aux artistes auteurs ou à leurs diffuseurs par l'État (ministères, institutions culturelles, etc.) et les collectivités territoriales doivent faire l'objet d'une attention particulière, d'une transparence et d'une équité dans leur destination. Ces aides publiques doivent être attribuées exclusivement à tout projet d'artistes auteurs ou aux structures auxquels ils sont liés, respectueuses des obligations administratives inhérentes à leur activité.

Les commissions chargées d'étudier les demandes doivent être composées à égalité de représentants institutionnels et d'artistes auteurs choisis parmi les structures professionnelles représentatives.

Pour les achats d'œuvres d'art, toute collectivité publique doit s'engager à les acquérir en s'assurant que les créateurs soient bien identifiés dans le régime social et fiscal relatif à leur activité professionnelle artistique et à informer les primo-vendeurs de leurs obligations sociales et fiscales dès l'achat de leur(s) œuvre(s). Sont particulièrement visés par cette revendication, les Conseils Régionaux, les Conseils Généraux et les Mairies qui acquièrent parfois à plusieurs reprises des œuvres d'artistes non déclarés.

Les commissions chargées d'étudier les propositions d'achat doivent être composées à égalité de représentants institutionnels et d'artistes auteurs choisis parmi les structures professionnelles représentatives.

13

ENSURE TRANSPARENCY AND FAIRNESS OF AWARDS OF PUBLIC SUBSIDIES AND PUBLIC PROCUREMENT OF WORKS OF ART

All public support for artists or their distributors by public authorities (ministries, cultural institutions, etc.) and local authorities should be given special attention, transparency and equity in their destination. These awards must be solely attributed to project of artists or structures, which are respectful of administrative obligations, tax and others.

Committees formed to validate applications must be composed equally of representatives of the institutions and of artists selected from representative structures.

For purchases of artwork, the public authority must commit itself to acquire them by making sure that artists are well identified in the social and tax system in their artistic professional activity and to inform first-time vendors their social and fiscal obligations in case of the purchase of their (s) work (s).

Are particularly affected by this demand, the Regional Councils, General Councils and Town Councils who acquire sometimes repeatedly works of artists that do not fulfill their obligations.

Committees to study artwork purchases by the public authorities must be comprised of equal representatives institutions and of artists selected from representative structures.

14

DÉVELOPPER LES POSSIBILITÉS D'ACCÈS AUX RÉSIDENCES D'ARTISTES AUTEURS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE ET CLARIFIER LES CRITÈRES DE SÉLECTION

Dans chaque cas d'attribution d'une aide à résidence ou à la participation sur un projet au choix du résident, l'institution doit particulièrement être attentive à la diversité de ses choix et de leur transparence.

14

DEVELOP ACCESS OPPORTUNITIES TO ARTISTS' RESIDENCIES ON THE WHOLE TERRITORY AND CLARIFY THE SELECTION CRITERIA

In each case the award of an aid to residence or the participation on a project, chosen by the resident, the institution must be particularly attentive to the diversity of its choice and transparency.

15

REPENSER LES CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES SUBVEN- TIONS AUX STRUCTURES PROFESSIONNELLES ET SOUTENIR FINANCIÈREMENT LEURS ACTIONS DE DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES ARTISTES AUTEURS

Sans évidemment remettre en cause la légitimité des organisations professionnelles, et face à la baisse des adhésions dans la majorité des grandes centrales syndicales, elles ne peuvent plus être les seuls interlocutrices à être reconnues et entendues par les Pouvoirs Publics.

Les subventions de fonctionnement ou les aides financières destinées à des actions ou projets ponctuels doivent impérativement tenir compte de la réelle représentativité professionnelle de la structure demandeuse. Le niveau géographique (national, régional, local) et le nombre d'adhérents spécifiques à la structure doivent être les critères déterminants du montant qui lui est alloué.

C'est pourquoi, en regard de la diversité des sensibilités représentées au sein même de La Maison des Artistes, elle doit être reconnue par les Pouvoirs Publics comme la référence nationale en matière de centre d'information professionnelle des artistes auteurs des arts graphiques et plastiques.

Par conséquent, il est légitime que les Pouvoirs Publics soutiennent la création du CIMAA – Centre d'Information Maison des Artistes.

15

RETHINK CRITERIA FOR AWARDING GRANTS TO PROFESSIONAL ORGANIZATIONS AND FINANCIALLY SUPPORT THEIR ACTIONS IN DEFENDING THE INTERESTS OF ARTISTS AND AUTHORS.

Without questioning the legitimacy of professional unions, but facing declining membership in most major unions, they can no longer be the only interlocutors to be recognized and heard by the authorities.

Operating subsidies or financial assistance for specific projects or actions must take into account the real professional representative of the applicant structure. The geographic level (national, regional, local) and the number of members specific to the structure should be the determining criteria of the amount allotted.

Therefore, in view of the diversity represented within La Maison des Artistes, it must be recognized by the authorities as the national benchmark information center professional artists authors of graphic and plastic arts.

Therefore, it is legitimate for the public authorities support the creation of C.I.M.A.A. - The Information Center of Maison des Artistes.

L'OBJECTIF DE CE MANIFESTE

Le présent Manifeste a pour vocation de s'inscrire dans une politique culturelle riche et respectueuse de chacun de ses acteurs.

Des réformes structurelles sont indispensables pour replacer l'État dans son rôle de régulateur, l'ouvrir aux réalités professionnelles de tous les artistes et lui donner un autre objet d'intérêt que lui-même.

Ces réformes doivent être portées par les politiques :

Parce que c'est leur rôle.

Parce qu'ils sont les élus du peuple.

Parce qu'ils sont les garants d'une mission publique qui doit rester au service de l'Art.

Nous réclameons ces nécessaires réformes de fonctionnement qui apporteraient un retournement à 180° de la logique des soutiens publics concernant les arts visuels graphiques et plastiques.

THE GOAL OF THIS MANIFESTO

This Manifesto has the goal to sustain a rich cultural policy in the respect of all parties.

Structural reforms are essential in order to replace the nation cultural administration in the only role that should never have forgotten : to be a regulator, open to professional facts of each and every artists and to focus on goals than to work in its own interest.

This reforms should be supported by politicians :

Because it is their mission.

Because they are elected by people.

Because they are the guarantee of a public mission : to remain in the service of Art.

We demand this necessary reforms which would bring a 180° turnaround in the logic of public support of visual arts.

LES MISSIONS DE LA MAISON DES ARTISTES

La Maison des Artistes conduit deux missions complémentaires : une mission d'intérêt général et une mission de service publique.

D'une part, en tant qu'association agréée par l'État depuis 1964, elle assure la gestion des assurances sociales des artistes auteurs pour la branche des arts graphiques et plastiques. Cette mission est dispensée par des Services Administratifs de Sécurité Sociale sous l'égide du Ministère de la Culture et du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé (Direction de la Sécurité Sociale).

D'autre part, en son siège, elle conduit une mission associative d'accompagnement des artistes dans leur carrière professionnelle à travers l'aide sociale, le conseil, l'information, l'assistance, la valorisation de leur « statut », la veille et la défense des intérêts professionnels auprès des Pouvoirs Publics.

Au plan national, La Maison des Artistes est, aujourd'hui, la principale structure à vocation sociale à laquelle s'adressent les artistes des arts graphiques et plastiques exerçant et vivant en France. Son expertise dans le domaine professionnel des Arts Graphiques et Plastiques, ses rapports étroits avec les artistes auteurs et sa connaissance des problèmes qu'ils rencontrent en font le lieu d'identité professionnelle auprès duquel de nombreux artistes identifiés au régime d'assurances sociales des auteurs ont choisi d'adhérer.

LA MAISON DES ARTISTES ITS MISSIONS

La Maison des Artistes leads two complementary missions: a mission of general interest and a public mission of service.

On one hand, as association approved by the State since 1964, it manages the social security of the artists authors of visual arts. This mission is lead by an administrative departments of Social Security under the aegis of the Ministry of Culture and of the Ministry of Labour, Employment and Health (Direction of the Social Security).

On the other hand, at its headquarters, it leads an associative mission of support of the artists in their professional career through a well-fare fund, council, the information, the assistance, the valuation of their „status“, the watch and the defense of the professional interests face to Public authorities.

Today, La Maison des Artistes is the main national structure with social vocation to which the artists of the visual arts rely on. It has become the place of professional identity that many professional artists have chosen to join, thanks to its expertise in the professional field of visual arts, and its close relationship with artists and authors knowledge of the problems they face.

1952 – 2012 60 ANS D'HISTOIRE

La Maison des Artistes est le regroupement des arts visuels auteurs d'œuvres graphiques et plastiques exerçant en France et a pour mission la gestion de leur sécurité sociale, ainsi que des activités d'intérêt général.

La Maison des Artistes est une structure originale pouvant à bien des égards servir de modèle dans les relations avec ce qu'il est convenu d'appeler les administrés.

Créée en 1952 par des artistes dans un esprit de solidarité, La Maison des Artistes succède à l'Entraide des Artistes qui réunissait des artistes et des sympathisants animés par la volonté d'améliorer les conditions matérielles et morales des artistes peintres et sculpteurs.

En devenant « La Maison », l'Entraide s'identifiait à un lieu, légué par la Baronne Adèle de Rothschild, l'Hôtel Salomon de Rothschild, rue Beryer, à Paris où se situe encore aujourd'hui son siège. La Maison des Artistes en a assuré la gestion jusqu'en 1976 et a, en ce lieu, accueilli la majorité des syndicats professionnels d'artistes, une coopérative d'entraide et diverses associations ou fondations.

Depuis 60 ans, la lutte contre l'exclusion et la solidarité envers les artistes sont les préoccupations essentielles de La Maison des Artistes. Une des raisons pour laquelle l'Etat lui a confié la mise en place du régime de sécurité sociale (Loi de décembre 1964, renforcée par la Loi du 31 décembre 1975). Aujourd'hui, elle est officiellement agréée pour la gestion de la branche professionnelle des arts graphiques et plastiques du régime des artistes auteurs.

1952 – 2012 60 YEARS OF HISTORY

La Maison des Artistes is the unity of artist of visual arts that work and live in France. It is responsible for managing their social security, as well as activities of general interest.

La Maison des Artistes is a special organisation that can stand in many ways as a model in dealing with the so-called "administered".

La Maison des Artistes has been established in 1952 in a spirit of solidarity and on the basis of the Entraide des Artistes, that gathered artists and supporters who desired to improve the material and moral conditions of painters and sculptors by artists.

Thanks to the building bequeathed by Adele de Rothschild, La Maison des Artistes became "the home": La Maison des Artistes has managed until 1976 this building and has welcomed the majority of 'professional artists' unions, cooperatives and mutual aid associations or foundations.

For 60 years, the main action of La Maison des Artistes has been the fight against exclusion and solidarity with artists. That is one of the reasons for which the state entrusted the implementation of social security (Act of December 1964, reinforced by the Act of December 31, 1975). Today it is officially approved for the management of the social insurances for the artists of the professional branch of graphic and plastic arts.

La Maison des Artistes today is the proof that the denial of a policy of exclusion may be accompanied by an increase in revenues from social contributions and that the development of associative actions of general interest is not only antithetical to strict compliance with business rules of an administrative department, but may be the harmonious addition.

La Maison des Artistes aujourd'hui démontre que le refus d'une politique d'exclusion peut s'accompagner d'une progression des recettes de cotisations sociales et que le développement d'actions associatives d'intérêt général n'est pas, non seulement, antinomique du strict respect des règles de gestion d'un service administratif, mais peut en être le complément harmonieux.

SOYEZ SOLIDAIRES, ADHÉREZ !

Artistes professionnels, participez à la Force de l'Union en devenant membre de La Maison des Artistes et rejoignez la force collective des 17 000 artistes professionnels adhérents de La Maison des Artistes.

Voire adhésion vous donnera accès à des services dédiés aux artistes : pass musées, consultations juridiques et comptables gratuites, aide sociale, conseils etc.

Amateurs d'art, vous pouvez également soutenir les actions de La Maison des Artistes en devenant membre bienfaiteur.

Je suis artiste professionnel identifié à La Maison des Artistes. La cotisation d'adhésion est de 25€ minimum

Je souhaite soutenir les actions de La Maison des Artistes. La cotisation d'adhésion est de 50€ minimum.

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Numéro d'ordre à La Maison des Artistes :

Tel..... Email.....

A renvoyer à

La Maison des Artistes / 11 rue Berryer / 75008 PARIS
accompagné d'une photo et de votre règlement.

ARTISTES : VOS DROITS D'AUTEUR SONT EN DANGER !

Le droit de suite reste menacé à Bruxelles et, en France, des amendements parlementaires tentent de créer, sans analyse ni concertation, de nouvelles exceptions à vos droits.

Mobilisez-vous et soutenez l'ADAGP et La Maison des Artistes dans la défense de vos droits d'auteur !

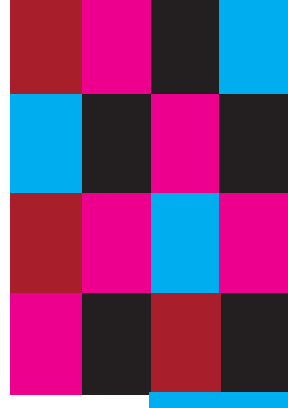


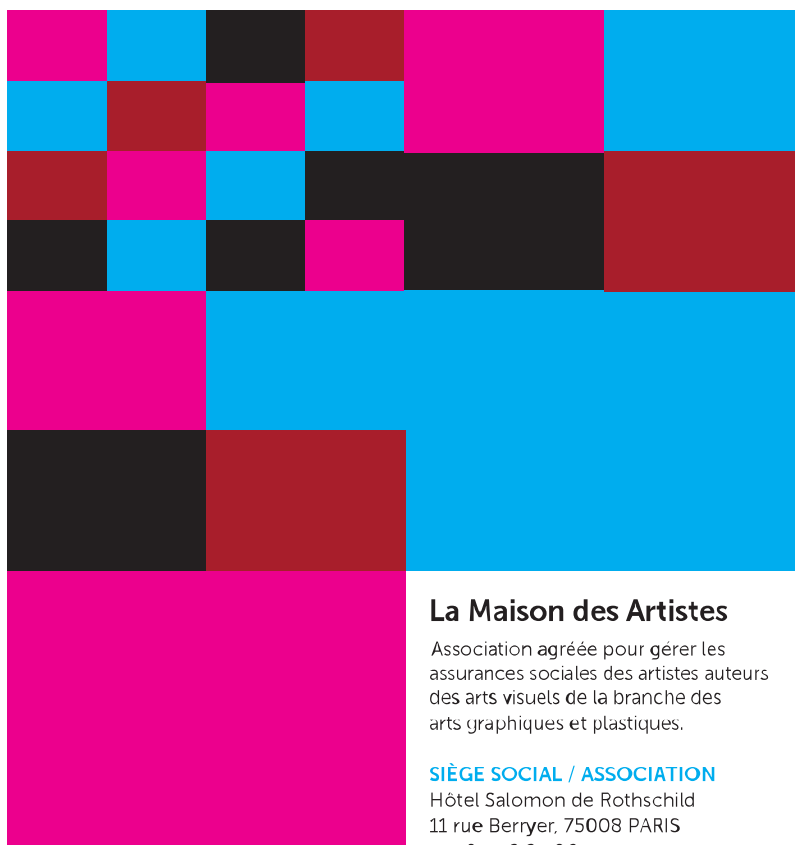
**Société des Auteurs
dans les Arts Graphiques et Plastiques**

11 rue Berryer, 75008 Paris, T + 33 (0)1 43 59 09 79
F + 33 (0)1 45 63 44 89, adagp@adagp.fr

www.adagp.fr

banque d'images : <http://bi.adagp.fr>





La Maison des Artistes

Association agréée pour gérer les assurances sociales des artistes auteurs des arts visuels de la branche des arts graphiques et plastiques.

SIÈGE SOCIAL / ASSOCIATION

Hôtel Salomon de Rothschild
11 rue Berryer, 75008 PARIS
Tél. 01.42 25 06 53
contacts@lamaisondesartistes.fr

SERVICES DE SÉCURITÉ SOCIALE

60 rue du fb Poissonnière, 75010 Paris
Tél. 01.53 35 83 63
contact@mda-securitesocial.org

lamaisondesartistes.fr